

f.s.m.
numéro 4

c.g.t.

u.g.f.f.

MAI 71

L'ESPOIR SYNDICAL

Journal du syndicat général c.g.t.
des personnels du ministère des affaires culturelles
des établissements annexes et sous tutelle en relevant

SOMMAIRE



- I - EDITORIAL par J. BATHO
- II - LA PATIENCE A DES LIMITES par A. PIQUET
- III - LE ROLE DE LA SECTION SYNDICALE par J. BATHO
- IV - NOTRE FEDERATION & SON CONGRES par H. BOLLE
- V - ECOLE DES BEAUX ARTS par D. BORDES
- VI - LES DIFFICULTES DE L'A.D.E.A.C. par L. BLANCHON

EDITORIAL

Un récent sondage nous apprend que les Fonctionnaires sont de moins en moins aimés. L'opinion publique sanctionne en pourcentages et la "cote d'amour" des Services Publics a baissé depuis 1963 dans de très fortes proportions.

Devant la désaffection et le mécontentement des Utilisateurs, le Gouvernement fait poindre un "partage des responsabilités", notamment celle des hommes chargés de mettre leur travail au service de tout le monde.

Mais donne-t-on au Service Public les moyens qui conviennent pour que toutes ses missions puissent être convenablement remplies ?

Aux Affaires Culturelles, nous sommes particulièrement bien placés pour avoir une idée sur cette question et pour refuser d'assimiler le travail de nos collègues aux insuffisances de notre Ministère, car ces insuffisances sont le fait d'un choix politique.

Dans un pays où la loi du profit guide les orientations gouvernementales, on ne saurait s'étonner que la notion de service public devienne, à la limite, incompréhensible. Le gouvernement et sa majorité songe à confier au secteur privé certaines tâches du Secteur public pour les "rentabiliser".

Cette manière de concevoir le Service Public est le gage d'une politique qui, sous le couvert de l'économie et de l'efficacité, ne s'encombre pas d'un souci de responsabilité Sociale.

Les motivations et les choix ne sont guidés que pour l'intérêt et le profit d'un petit nombre d'usagers (sans oublier ce qui peut permettre de confortables bénéfices à quelques sociétés privées).

Le Service Public a été examiné à la "froide lumière" d'un sondage d'opinions; a-t-on expliqué et informé les Français sur le sens du service public ? Fait-on ce qu'il faut pour développer un esprit qui puisse défendre l'intérêt de la collectivité ?

A moins que ce sondage, qui est venu à point, ne soit en fait qu'un moyen de faire comprendre à ces Messieurs les Fonctionnaires que leurs revendications ne sont pas au goût du jour et qu'ils doivent se contenter de la "concertation" pour compenser la dégradation de leur niveau de vie.

Les fonctionnaires de notre Ministère sauront montrer par leurs actions qu'ils refusent ces "manipulations d'influences" et qu'ils feront tout pour les dénoncer. L'intérêt des fonctionnaires est étroitement lié à l'intérêt collectif et leur lutte s'inscrit dans la défense d'un Véritable Service Public. ; ils concrétisent ainsi le refus d'une culture réservée à une minorité par l'exigence d'un budget de 1 % aux Affaires Culturelles.

J. BATHO.../...

LA PATIENCE A DES LIMITES -

Dans l'ESPOIR de Février, nous indiquions qu'enfin nous avions un Ministre et nous espérions qu'il saurait ouvrir le dialogue conformément au PROGRES et à la VÉRITABLE DEMOCRATIE.

Boutade bien sûr! Car à la C.G.T., nous sommes convaincus depuis très longtemps que la VÉRITABLE DEMOCRATIE et le PROGRES SOCIAL ne peuvent être le fait des représentants des monopoles capitalistes et n'existeront véritablement que lorsque la classe ouvrière et ses alliés auront eux-mêmes pris en main leur propre destinée.

Néanmoins, nous indiquions clairement qu'il devrait résoudre rapidement les problèmes venus à maturité s'il voulait que règne un bon climat social.

Hélas, il a fallu attendre près de trois mois après de nombreuses démarches et des conflits aux ARCHIVES, dans les UNITES PEDAGOGIQUES d'ARCHITECTURE et dans la plupart des Etablissements de Recherche et d'Enseignement pour que "s'ouvre le dialogue".

Mais ouvrir le dialogue ne veut pas dire résoudre les problèmes et notre nouveau Ministre, quelle que soit sa dialectique, n'a rien résolu des grands problèmes qui se posent aux AFFAIRES CULTURELLES.

Lors de l'audience du 7 Avril, que le Syndicat Général C.G.T. a eu avec lui et ses proches collaborateurs, tous les problèmes urgents lui furent exposés, des solutions acceptables lui furent suggérées, promesse fut faite de donner réponse rapidement à certaines d'entre elles qui pouvaient être résolues sans délai.

Depuis rien, le mutisme le plus complet; ou si : La volonté de fermer la porte qui avait été entr'ouverte. Ne refusa-t-on pas brutalement dans un premier temps de recevoir une délégation de notre Syndicat lors de la journée d'action du 28 Avril pour l'amélioration des conditions de transport dans la région parisienne; seule; notre détermination, et notre fermeté tranquille fit que la position première fut rectifiée.

Aussi, comme nous l'indiquions dans le compte-rendu d'audience, la patience des personnels a des limites et les actions décidées ne sont que la concrétisation de la volonté des personnels de ne plus s'en remettre à la paille des mots, seul le grain des faits et des actes concrets est de nature à ramener un peu de calme dans les esprits.

Les conflits qui naissent doivent être pris au sérieux par nos interlocuteurs, il convient que l'on en finisse avec l'idée que l'on fait gagner du temps et encore du temps. Le Ministre ferait bien de tout faire pour se convaincre lui et son équipe, mais également ses collègues des Finances et de la Fonction Publique, que le Contentieux des Affaires Culturelles est devenu trop lourd à supporter, tant par les personnels de ce Ministère qui en subissent les méfaits que par l'ensemble de ceux qui aspirent à une véritable culture; la conjonction de leur mécontentement ne saurait tarder.

A. PIQUET.

.../...

LE ROLE DE LA SECTION SYNDICALE -

Je ne voudrais pas aborder ici les procédures de fonctionnement de la section syndicale, mais plutôt vous entretenir de sa vie pratique et de l'animation qu'elle exerce au niveau des directions et services de notre Ministère.

Tout d'abord, voyons son rôle de liaison avec le Bureau National (B.N.) et les Adhérents : une section syndicale est vivante dans la mesure où elle réalise pleinement cette liaison, dans la mesure où les décisions du B.N. ne restent pas des propositions théoriques, la vie syndicale se doit également de surgir des Adhérents vers le B.N. et là aussi la section syndicale traduit concrètement les problèmes que notre syndicat se doit de traiter (revendications, statuts etc..).

Sur place, la section syndicale joue son rôle représentatif à l'égard de la direction ou du service où elle est implantée, elle exerce son activité dans les comités techniques paritaires (C.T.P.) ainsi qu'auprès et avec les représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (C.A.P.). Elle représente les intérêts de ses adhérents et des personnels et s'établit, à son niveau comme l'interlocuteur essentiel de notre syndicat auprès des pouvoirs administratifs.

Les tâches réservées aux sections syndicales sont, nous le voyons, très nombreuses. Il s'y ajoute toute l'activité de notre Fédération, de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, de notre Confédération, des Unions Locales, des Unions Départementales auxquelles elles se rattachent.

Le Bureau de section, ainsi que la commission exécutive lorsqu'elle est mise en place, se doivent de se réunir régulièrement et fréquemment (au moins une fois par semaine pour un bureau de section). Le partage des responsabilités et des tâches doit s'établir sur le plus grand nombre de militants, même pour des tâches très réduites ou très minimes.

Il ne faut pas surcharger excessivement de travail un militant; le syndicalisme ne doit jamais dépendre d'un homme, mais plutôt d'un travail commun. Il ne faut pas tomber dans le travers de l'homme indispensable ceci est faux et amène chez des militants une fâcheuse tendance à ne pas assumer leurs responsabilités ainsi qu'à s'en remettre du choix de leurs décisions. Le syndicalisme n'est pas "pensé pour les autres", il est l'émanation d'un tout.

Dès qu'un Adhérent prend conscience qu'il a son mot à dire et son rôle à jouer dans la vie syndicale, il prend la mesure des possibilités pour lui, et pour ses camarades, d'influer et de mener leurs actions vers le respect d'une plus grande dignité de leur travail et de leurs conditions de travailleurs. Le syndicalisme s'est l'affaire de tout le monde.

Voilà le rôle essentiel de la section syndicale; sa vitalité imprime le dynamisme au mouvement syndical et fait avancer l'échéance d'une société plus juste et plus humaine.

J. BATHO.

.../...

NOTRE FEDERATION ET SON CONGRES -

Les 3 et 4 Juin prochain, se tiendra le Congrès de la Fédération de l'Education Nationale (FEN - CGT).

Notre Fédération englobe environ une dizaine de Syndicats Nationaux de divers secteurs et ministères :

- Education Nationale - Recherche Scientifique - Education Permanente -
- Plein Air et Loisirs - Affaires Culturelles.

En tant qu'Organisation de la C.G.T. et de l'U.G.F.F. , la F.E.N.-C.G.T. a, en plus de la défense des intérêts particuliers des personnels divers qu'elle regroupe, un grand rôle à jouer dans le cadre des luttes engagées entre les forces d'exploitation capitalistes et les forces de progrès social dont la classe ouvrière est l'élément déterminant.

En effet, les secteurs qui la composent sont de nature à aider efficacement l'ensemble des travailleurs en organisant, en engageant des luttes seul ou conjointement avec l'ensemble des Travailleurs à :

L'EDUCATION NATIONALE -

Pour la défense de la laïcité - contre la Loi Debré d'aide à l'enseignement privé -

Pour l'application d'une véritable réforme démocratique de l'enseignement permettant l'élévation de l'enseignement aux exigences du monde moderne et supprimant la ségrégation scolaire et universitaire dont sont victimes les enfants des travailleurs.

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE -

Pour une véritable politique nationale de la Recherche au service de tous pour l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des Français;

Contre l'accroissement continu des profits capitalistes par la recherche à des fins militaires contrairement à l'accélération des sciences et des techniques;

AUX AFFAIRES CULTURELLES -

Pour une véritable politique culturelle au service des masses laborieuses permettant le plein épanouissement de tous;

Favoriser les aspirations à la culture dans tous les domaines de la culture et la participation effective des Travailleurs à l'ensemble des activités culturelles.

Cette politique ne sera réalisable qu'en diminuant la durée du travail et en augmentant le pouvoir d'achat de tous les travailleurs que par la démocratisation de l'enseignement et l'accroissement de crédits permettant un développement des équipements culturels et l'attribution de subventions, pour l'animation, la création et la diffusion culturelle.

DANS LES SECTEURS DE L'EDUCATION PERMANENTE DE PLEIN AIR & LOISIR -

En dénonçant les atteintes portées aux associations et aux œuvres démocratiques à buts non lucratifs par le Pouvoir.

Les besoins actuels nécessitent l'octroi de crédits d'Etat importants pour développer la construction d'équipements socio-culturels, sportifs et de loisirs de toutes sortes à l'échelle des villages et des quartiers, recrutement et formation de personnels compétents en nombre suffisant et l'attribution de subventions conséquentes aux associations et oeuvres à buts;

Indépendamment de l'ensemble de ces objectifs qui sont ceux également d'autres organisations, il appartient à notre Fédération, et en premier lieu, de conseiller, d'orienter, d'informer, d'appuyer et de coordonner les revendications générales et particulières des différents Syndicats Nationaux qu'elle regroupe, en conformité avec les statuts confédéraux, fédéraux et des Syndicats Nationaux eux-mêmes.

Il nous appartient donc à tous de donner à notre Fédération les moyens nécessaires pour l'accomplissement de ces nombreuses tâches.

Notre Syndicat Général C.G.T. des personnels du Ministère des Affaires Culturelles des Etablissements Annexes et sous-tutelle en relevant, ne peut rester indifférent ou à l'écart de ces responsabilités.

C'est pourquoi nous avons invité l'ensemble des Directions de Sections ainsi que les membres de notre Commission Administrative à discuter et à étudier les documents préparatoires de ce Congrès Fédéral, discussion qui s'est concrétisée lors de la réunion de notre Commission Administrative du 14 Mai et qui a mandaté nos Délégués au Congrès pour exprimer la position de notre Organisation par rapport à l'orientation et à l'activité de notre Fédération.

Faisons en sorte de renforcer notre Fédération, tant du point de vue des effectifs que du point de vue structurel dans notre intérêt, ainsi que de celui de tous les Travailleurs relevant des différents secteurs d'activité de la Fédération de l'Education Nationale C.G.T. seul porte-parole des idéaux de la Confédération Générale du Travail.

H. BOLLÉ.

ECOLE DES BEAUX ARTS -

La section syndicale C.G.T. des personnels de l'E.N.S.B.A. regroupe une centaine de syndiqués : personnels de surveillance et de service personnel administratifs et techniques, modèles.

Des notes d'information tiennent les syndiqués au courant des problèmes qui se posent entre les assemblées générales. Une permanence est assurée chaque jour par un membre du Bureau. Le Bureau actuel de la section sera renouvelé à la fin du mois de Mai.

Si l'on essaie de faire le point des luttes menées par la section à l'intérieur de l'E.N.S.B.A. depuis la rentrée universitaire, il faut noter que la section a été reçue de nombreuses fois par l'Administration de l'Ecole, sans pour autant obtenir satisfaction à ses revendications.

Si les différentes actions menées par la Section ont permis d'obtenir un local syndical et une infirmerie, de nombreuses revendications restent encore en suspens.

Malgré les promesses de l'Administration, le règlement régulier semestriel, des primes et heures supplémentaires n'a pu encore être obtenu.

D'autre part, l'action lancée par la section sur le problème de la réouverture de la cantine qui existait à l'E.N.S.B.A. avant 1968 n'a pas abouti. Cette action a néanmoins permis au personnel d'entrer en contact avec les étudiants et enseignants qui travaillent à l'E.N.S.B.A.

Vu le nombre croissant d'étudiants et d'enseignants, la section a insisté de nombreuses fois sur le manque de personnel de toutes catégories pour faire face aux besoins de l'Ecole. Malgré les demandes faites à l'Administration depuis des années, aucune décision n'a été prise.

Un grand pas a été fait dans la reconnaissance par l'Administration du travail fait par les modèles à l'Ecole puisque, dès la rentrée, sera mis au point pour eux un système de contrat de travail. Ces contrats de travail garantissant aux modèles un certain nombre d'heures de travail par jour.

Si la section de l'ENSBA rencontre parfois quelques difficultés à réunir l'ensemble des syndiqués, elle a pris néanmoins conscience des luttes qui restent à mener pour obtenir des conditions de travail et de salaires décentes.

Grâce à l'élection d'un nouveau Bureau, la section des personnels de l'ENSBA pense poursuivre sa lutte plus durement encore qu'auparavant.

D. BORDES.

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT GENERAL C.G.T. DES PERSONNELS DU
MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES, DES ETA-
BLISSEMENTS ANNEXES & SOUS TUTELLE EN RELEVANT

-o-o-o-

N O M :

Prénoms

Date de Naissance :

Direction ou Service

Grade :

Indice réel :

Date d'effet de l'adhésion :

Adresse professionnelle :

Adresse personnelle :

Date et Signature :

Bulletin à remettre à un militant du syndicat connu de vous ou à adresser à : M. PIQUET Alfred - Secrétaire Général du Syndicat Grand Palais des Champs Elysées - Porte C - avenue Franklin Roosevelt - P A R I S (8ème)

.../...

LES DIFFICULTES DE L'ADEAC -

Vous avez été informés par un tract des élus C.G.T. des difficultés créées à l'A.D.E.A.C. par l'Administration.

Nous voulons rappeler ici les raisons profondes de cette situation.

L'Association d'Entraide, dès son origine, n'a pas été du goût de notre Administration, car ses statuts ont été approuvés contre son gré. C'est d'ailleurs pourquoi aujourd'hui elle veut les remettre en cause.

De plus, le Conseil qui a été renouvelé en Mars 1970 par 70 % du Personnel, a donné 4 élus à la C.G.T., ce qui n'a pas fait plaisir à notre Administration qui respecte la démocratie seulement lorsqu'elle lui convient... Aussi a-t-elle cherché par tous les moyens à détruire l'A.D.E.A.C. et tout d'abord en lui refusant les moyens de fonctionner.

Nous disions, au moment des élections, qu'il n'y a pas de miracle, qu'il faudrait, pour agir efficacement, exiger de l'Administration des crédits et la mise en place d'un appareil administratif (permanent local au siège du Ministère, etc..). Tout ceci a été demandé depuis le 27 Avril 1970 où le nouveau Conseil élu a été reçu par M. SELLIER. Qu'en est-il résulté ? Rien ! Tout a été refusé et même pendant cette période l'Administration inspirait, sous le couvert de la C.F.D.T., une autre Association "ETUDE & ACTION" bien démocratique celle-là puisque son bureau, au lieu d'être élu par le personnel, était désigné et elle obtenait tout ce qui était refusé à l'A.D.E.A.C. ; à savoir : diffusion des circulaires et bulletins par le courrier officiel et affichage sur les panneaux administratifs.

Il faut souligner également que le Directeur avait trouvé une tactique pour démolir l'A.D.E.A.C., celle de poser à son Conseil d'Administration comme obligation pour avoir les crédits, de faire payer une cotisation à ses membres, c'est-à-dire à tout le personnel. Et pourtant il savait très bien que la majorité des nouveaux élus l'avaient été à partir de programmes refusant de faire payer des cotisations aux agents, en particulier la C.G.T. qui avait recueilli le plus de voix en indiquant qu'elle lutterait contre toute tentative d'introduire un système de cotisation.

La ficelle est un peu trop grosse... De qui se moque-t-on ? Du personnel qui verrait bafouée sa volonté clairement exprimée lors des élections ? Pour le punir d'avoir fait confiance à ceux qui veulent le défendre, et surtout à la C.G.T., il se voit supprimée en 1971 la colonie de vacances du Ministère des Affaires Culturelles et il lui en est proposé d'autres plus chères et complètes dès le 17 Mai... C'est donc le personnel en premier lieu qui est lésé, aussi c'est à lui qu'il appartient d'agir.

Les Elus C.G.T. avaient demandé au Conseil d'Administration, depuis de nombreux mois, de provoquer une rencontre avec les Syndicats pour les informer de la situation. Ils regrettent que cette rencontre n'ait eu lieu que le 18 Mai 1971. Cependant, c'est chose faite et l'Assemblée Générale doit être convoquée avec l'aide des Organisations Syndicales.

.../...

Il faut qu'à cette Assemblée Générale le personnel assiste nombreux pour affirmer sa volonté de voir fonctionner l'A.D.E.A.C. seul Organisme régulièrement constitué, qui peut apporter valablement une aide au Personnel, car il est seul habilité à le représenter.

L. BLANCHON.

-o-o-o-

SYNDIQUES et NON SYNDIQUES à la C. G. T.

VOUS AVEZ APPRECIÉ LES CONSEILS JUDICIEUX DE LA V. O. IMPOTS
ALORS POUR ÊTRE AU COURANT DE VOS DROITS ET DE L'ACTUALITÉ
SOCIALE LISEZ LA TOUTES LES SEMAINES -
DEMANDEZ L'HEBDOMADAIRE DE LA C.G.T. A NOS MILITANTS.

-o-o-o-

FEMMES TRAVAILLEUSES - LA C. G. T. ÉDITE A

VOTRE INTENTION LE SEUL JOURNAL SYNDICAL QUI S'ADRESSE A LA
MAIN-D'ŒUVRE FÉMININE -
POUR MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS ET ÊTRE PLUS APTES A COMBATTRE
VOS EXPLOITEURS - TOUS LES MOIS - LISEZ "ANTOINETTE".

-o-o-o-

MILITANTS et RESPONSABLES DE SECTION - LE PEUPLE -

ORGANE BI-MENSUEL DE LA C.G.T. VOUS EST INDISPENSABLE POUR MENER
A BIEN VOS TÂCHES - PRENEZ UN ABONNEMENT POUR VOTRE SECTION.

-o-o-o-o-